

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER  
Mail : philippe.machenaud@mail.pf**NUMERO SPECIAL**Matahiti 160  
N° 68 - Numera Taae**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 28  
no Novema 2011

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 50 05 85

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

##### ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

	Pages
Arrêté n° 1882 CM du 25 novembre 2011 portant fin de fonctions de M. Toriki Ateni, en qualité de directeur général par intérim de l'Office polynésien de l'habitat .....	2954
Arrêté n° 1883 CM du 25 novembre 2011 portant nomination de M. Eddy Lhies, en qualité de directeur général par intérim de l'Office polynésien de l'habitat .....	2954
Arrêté n° 1916 CM du 28 novembre 2011 portant nomination de Mme Mireille Garnier en qualité de directrice par intérim de la direction générale des finances publiques durant le congé de M. Philippe Samyn .....	2955
Arrêté n° 1917 CM du 28 novembre 2011 modifiant l'arrêté n° 651 CM du 16 mai 2011 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein du conseil d'administration de la société d'économie mixte Air Tahiti Nui (SEM ATN) .....	2955
<b>EXTRAITS</b>	
Arrêté n° 1881 CM du 23 novembre 2011 approuvant et rendant exécutoire la délibération n° 25-11 CA/FDA du 4 octobre 2011 approuvant la décision budgétaire modificative n° 1 de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses du Fonds de développement des archipels pour l'exercice 2011 .....	2956

# PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

### ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

**ARRETE n° 1882 CM du 25 novembre 2011 portant fin de fonctions de M. Toriki Ateni, en qualité de directeur général par intérim de l'Office polynésien de l'habitat.**

*NOR : OPH1102665AC*

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'aménagement et du logement, en charge des affaires foncières et de l'urbanisme,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 14-2011 APF/SG du 1er avril 2011 déclarant élu Président de la Polynésie française M. Oscar Manutahi Temaru ;

Vu la délibération n° 79-22 APF du 22 février 1979 modifiée relative à l'Office polynésien de l'habitat ;

Vu l'arrêté n° 167 CM du 17 janvier 2000 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé Office polynésien de l'habitat ;

Vu la lettre de démission en date du 24 octobre 2011 de M. Toriki Ateni ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 23 novembre 2011,

Arrête :

Article 1er.— Il est mis fin aux fonctions de M. Toriki Ateni en qualité de directeur général par intérim de l'Office polynésien de l'habitat, à compter du 27 novembre 2011.

Art. 2.— Le ministre de l'aménagement et du logement, en charge des affaires foncières et de l'urbanisme, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Toriki Ateni.

Fait à Papeete, le 25 novembre 2011.  
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'aménagement  
et du logement,*  
Louis FREBAULT.

**ARRETE n° 1883 CM du 25 novembre 2011 portant nomination de M. Eddy Lhies, en qualité de directeur général par intérim de l'Office polynésien de l'habitat.**

*NOR : OPH1102666AC*

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'aménagement et du logement, en charge des affaires foncières et de l'urbanisme,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 14-2011 APF/SG du 1er avril 2011 déclarant élu Président de la Polynésie française M. Oscar Manutahi Temaru ;

Vu la délibération n° 79-22 APF du 22 février 1979 modifiée relative à l'Office polynésien de l'habitat ;

Vu l'arrêté n° 167 CM du 17 janvier 2000 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé Office polynésien de l'habitat ;

Vu la lettre de démission en date du 24 octobre 2011 de M. Toriki Ateni ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 23 novembre 2011,

Arrête :

Article 1er. — M. Eddy Lhies est nommé directeur général par intérim de l'Office polynésien de l'habitat, à compter du lundi 28 novembre 2011.

Art. 2. — L'arrêté n° 721 CM du 1er juin 2011 portant nomination de M. Toriki Ateni en qualité de directeur général de l'Office polynésien de l'habitat est abrogé.

Art. 3. — Le ministre de l'aménagement et du logement, en charge des affaires foncières et de l'urbanisme, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Eddy Lhies.

Fait à Papeete, le 25 novembre 2011.  
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'aménagement  
et du logement,*  
Louis FREBAULT.

**ARRETE n° 1916 CM du 28 novembre 2011 portant nomination de Mme Mireille Garnier en qualité de directrice par intérim de la direction générale des finances publiques durant le congé de M. Philippe Samyn.**

NOR : DFP1102795AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1225 CM du 18 août 2011 modifié portant création et organisation du service administratif dénommé direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté n° 613 CM du 12 mai 2011 portant nomination de M. Philippe Samyn en qualité de directeur de la direction générale des finances publiques ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 28 novembre 2011,

Arrête :

Article 1er. — Mme Mireille Garnier, attaché d'administration principal, est nommée en qualité de directrice par intérim de la direction générale des finances publiques durant le congé de M. Philippe Samyn du 28 novembre 2011 au 14 décembre 2011 inclus.

Art. 2. — Le ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 28 novembre 2011.  
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'économie, des finances,  
du travail et de l'emploi,*  
Pierre FREBAULT.

**ARRETE n° 1917 CM du 28 novembre 2011 modifiant l'arrêté n° 651 CM du 16 mai 2011 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein du conseil d'administration de la société d'économie mixte Air Tahiti Nui (SEM ATN).**

NOR : SGG1102590AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code de commerce ;

Vu la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 modifiée relative aux sociétés d'économie mixte locales ;

Vu la délibération n° 96-159 APF du 12 décembre 1996 modifiée portant participation de la Polynésie française au capital de la société anonyme Air Tahiti Nui ;

Vu la délibération n° 2000-38 APF du 30 mars 2000 fixant les statuts types des sociétés d'économie mixte locales associant la Polynésie française ou ses établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 651 CM du 16 mai 2011 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein du conseil d'administration de la société d'économie mixte Air Tahiti Nui (SEM ATN) ;

Vu la lettre n° 6750 PR du 8 novembre 2011 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'assemblée le 8 novembre 2011 ;

Vu l'avis favorable n° 236-2011 CCBF/APF du 15 novembre 2011 de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 28 novembre 2011,

Arrête :

Article 1er.— Le 4e tiret de l'article 2 de l'arrêté n° 651 CM du 16 mai 2011 susvisé est ainsi rédigé :

“- M. Etienne Howan”.

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 28 novembre 2011.

Oscar Manutahi TEMARU.

NOR : FDA1102648AC

Par arrêté n° 1881 CM du 23 novembre 2011.— Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 25-11 CA/FDA du 4 octobre 2011 approuvant la décision

budgétaire modificative n° 1 de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses du Fonds de développement des archipels pour l'exercice 2011 du conseil d'administration.

L'état prévisionnel des recettes et des dépenses modifié est arrêté à la somme de *trois milliards trois cent quinze millions six cent vingt mille francs CFP* (3 315 620 000 F CFP) se décomposant comme suit (en F CFP) :

	Section I	Section II	Total
	<i>Fonctionnement</i>	<i>Opérations en capital</i>	
Recettes	3 018 410 000	167 260 000	3 185 670 000
Dépenses	3 238 220 000	77 400 000	3 315 620 000
Résultat	- 219 810 000	89 860 000	- 129 950 000

L'équilibre budgétaire est assuré par un prélèvement sur le fonds de roulement pour un montant de 129 950 000 F CFP.